
La documentation pédagogique d'après l'activité déployée par le groupe de travail du Conseil de l'Europe.

Numéro d'inventaire : 1979.22835

Auteur(s) : Vittorio La Morgia

Type de document : article

Éditeur : Institut Pédagogique National (29 rue d'Ulm, Paris Ve Paris)

Date de création : 1961

Collection : Service de documentation et d'information - DDSI ; N°2

Description : Fascicule agrafé

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Compte-Rendu de l'action du groupe de travail sur la coopération européenne en matière de documentation pédagogique, à la suite d'un stage organisé à l'IPN à Paris en mai 1958.

Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 11

INSTITUT
PÉDAGOGIQUE NATIONAL
29, rue d'Ulm - PARIS V
o
2^e Bureau
Service de Documentation et d'Information

Europe -
Documentation pédagogique

LA DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

D'APRÈS L'ACTIVITÉ DÉPLOYÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Partout dans le monde on éprouve le besoin de posséder une documentation appropriée sur les orientations pédagogiques et sur les systèmes scolaires. Les rapports de plus en plus intenses entre les divers pays ont poussé à un approfondissement de ce problème par l'intermédiaire des organisations internationales qui s'occupent de l'école et de la culture.

L'U.E.O., d'abord, le Conseil de l'Europe, ensuite, ont mis l'accent sur cette nécessité.

Sur l'initiative de l'U.E.O. on a tenu un stage à Paris, en mai 1958, auprès de l'Institut Pédagogique National sur "la documentation et l'information pédagogiques". Ce stage a mené justement à la constitution du Groupe de travail de documentation pédagogique.

Nous nous efforcerons de synthétiser, d'abord les conclusions auxquelles a mené le stage de Paris, puis l'activité qu'a déployée jusqu'ici le Groupe de travail.

Au cours des séances on a traité les questions suivantes, mises à l'ordre du jour :

- Présentation des différents services de l'Institut Pédagogique National à Paris, description de ses activités, discussion des problèmes posés par son organisation et son fonctionnement.
- L'information, les recherches et les enquêtes pédagogiques : leur rôle, leurs résultats.
- Les techniques nouvelles au service de l'enseignement : la documentation et l'information sonores et visuelles.
- Les moyens de diffusion de la documentation pédagogique : expériences et réalisations particulières dans chacun des sept pays (1).

(1) Voir *Stages sur les questions d'enseignement 1948-1960*. Conseil de l'Europe (Division culturelle, Accord partiel), Strasbourg, 1960, p. 37.

- 2 -

La visite des services de l'Institut Pédagogique National ainsi que les exposés faits par le directeur du stage et ses principaux collaborateurs ont permis aux délégués des pays de l'U.E.O. d'observer l'activité déployée par l'Institut et de la comparer à l'oeuvre qu'effectuent, dans leurs pays respectifs, les organisations du même genre. "Si des différences apparurent très vite dans les buts et les attributions des centres respectifs des pays représentés, on a cependant pu constater très vite que ces différences d'organisation, d'administration ne gênaient nullement l'établissement d'un programme commun de travail et d'échange", car les caractéristiques de la documentation et de l'information s'avèrent communes à tous (document de l'U.E.O. CCL (58) 82).

Pendant la séance de clôture, les délégués ont rédigé une "recommandation" qui proposait de nommer un comité restreint en mesure de maintenir les contacts et de développer la collaboration entre les pays membres de l'U.E.O. Le texte finalement adopté était ainsi conçu :

"Considérant l'intérêt qui s'attache à un échange rapide et systématique de toutes informations relatives à la pédagogie générale, à l'administration des institutions scolaires et universitaires, au développement des moyens et à l'évolution des méthodes d'enseignement, les délégués des Etats membres de l'U.E.O. recommandent que les centres nationaux de documentation pédagogique ou les organismes qui en tiennent lieu, procèdent, à compter du 1^{er} octobre 1958, à un échange régulier de ces informations.

"A cette fin, il paraît particulièrement souhaitable que chaque Etat membre :

- adresse périodiquement aux autres Etats membres des notes d'information concernant toutes modifications intervenant dans la structure et l'organisation de son enseignement ;

- fasse parvenir aux autres Etats membres une collection des ouvrages décrivant les institutions pédagogiques, les types d'école, les matières enseignées, les méthodes employées ainsi que les manuels scolaires en usage dans les diverses disciplines et les divers degrés d'enseignement ;

- développe avec les autres Etats membres les échanges déjà existants de documentation audio-visuelle et facilite, en ce domaine, la communication des moyens techniques d'information (films animés et films-fixes, disques, etc) ;

- communique aux autres Etats membres les expériences réalisées et les résultats acquis dans le domaine de la recherche pédagogique, qu'il s'agisse des initiatives prises dans le cadre des institutions gouvernementales ou d'initiatives individuelles prises par des éducateurs ou des établissements isolés ;

- facilite la connaissance des systèmes d'enseignement, des méthodes pédagogiques et de la vie scolaire des autres Etats membres, en publiant ou en faisant publier, dans la presse d'information pédagogique, des articles émanant des pays considérés.

"Les délégués des Etats membres de l'U.E.O. souhaitent :

- qu'un bureau restreint formé d'un délégué de chaque Etat membre et d'un délégué de l'Unesco se réunisse à intervalles assez rapprochés, afin de donner une suite pratique aux précédentes propositions et de préparer le programme des réunions plénières ultérieures... ;

- qu'une nouvelle réunion plénière soit tenue, au cours de l'année 1959, dans une des capitales des Etats membres, en vue d'étudier les problèmes communs de documentation. La délégation italienne propose la ville de Rome pour cette réunion.

Convaincus que l'homme de demain sera tel que les éducateurs d'aujourd'hui le feront, et qu'il n'est plus d'éducation valable qui ne tienne compte de la connaissance et de la compréhension réciproque des peuples, ils attirent l'attention du Secrétariat permanent de l'U.E.O. sur les effets heureux que cette collaboration définie ci-dessus peut développer."

CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE : TACHES ET OBJECTIFS.

Les vœux formulés par les délégations, qui s'étaient réunies à Paris, ne sont pas demeurés lettre morte. Pendant sa session du mois d'octobre 1958, le Comité culturel de l'U.E.O. a autorisé la mise en place d'un Groupe de travail de documentation pédagogique - comprenant un délégué de chaque Etat membre - et a fixé pour celui-ci des réunions périodiques de deux jours (doc. CCL (58) 90, VIII, 2).

Au cours de sa première réunion (La Haye, 9-10 décembre 1958) le Groupe de travail a procédé à un examen approfondi du document de travail présenté par M. Peters, délégué des Pays-Bas, et des "suggestions" proposées par M. Hilker, délégué de l'Allemagne, ainsi que par M. Fernig, observateur de l'Unesco.

Les conclusions, auxquelles on est parvenu au terme de la réunion, sont contenues dans le doc. CCL (58) 123. Nous les reportons ci-dessous dans leur texte presque intégral parce qu'elles règlent encore, en grande partie, l'activité actuelle du Groupe de travail. Elles constituent, en substance, un point de repère indispensable.

I - Centres nationaux de documentation pédagogique.

A - Principes généraux.

1. La documentation pédagogique est aujourd'hui un instrument nécessaire à tous les gouvernements. Elle s'applique à tous les problèmes posés par l'éducation des jeunes, à l'école et hors de l'école. Elle fournit aux autorités compétentes les données sur lesquelles peut s'appuyer leur action.
2. S'exerçant dans tous les domaines, elle se fait particulièrement active sur les points principaux des programmes d'éducation.
3. Elle est préparée par les centres spécialisés des divers pays qui répondent à la fonction définie ci-dessus et disposent des possibilités d'organisation requises.
4. Cette documentation est basée sur la coopération des organisations spécialisées, sur le plan national comme sur le plan international elle répond aux besoins et aux préoccupations des différentes instances chargées de promouvoir l'éducation.
5. Elle s'applique à développer ses investigations au delà de la documentation immédiatement sollicitée.
6. Elle est scientifiquement fondée sur des bases pédagogiques et établie d'après les règles de la technique documentaire ; elle acquiert ainsi indépendance et objectivité.

B - Activités des centres sur le plan international.

1. Etude comparative du fonctionnement des centres nationaux :
 - a) description de leur but et de leur tâche ;
 - b) définition et limites du domaine de leurs activités ;
 - c) statut et structure des centres ;
 - d) personnel (recrutement, formation et échange) ;
 - e) méthode et technique de documentation utilisées dans ces centres.
2. Etablissement et échange de bibliographies pédagogiques, nationales et internationales :
 - a) bibliographie annuelle ;
 - b) bibliographie occasionnelle ;
 - c) bibliographie conçue pour l'étranger.